

## 1. Scope

These terms and conditions allow the Customer to order full-time or part-time cloud, audit, consulting, project, implementation or project management services, maintenance or other services (together "Services"), as well as software ("Software") available from Stellium SA ("Stellium").

Details of the Services or Software are contained in a contract, offer, schedule or order ("Offer"). These terms and conditions and the applicable Offering (together, the "Agreement") constitute the entire agreement between Customer and Stellium.

## 2. Services

The Services may be provided at the Client's offices or remotely. Customer shall provide Stellium personnel with access to its sites and computer equipment for the performance of the Services. It will also ensure that its collaborators and third parties cooperate with Stellium in an appropriate and timely manner. Customer agrees that inadequate or delayed cooperation in its obligations may result in additional effort and fees billable by Stellium at the then applicable hourly rates.

## 3. Provision of resources

Where the Client orders services in the form of a time & material engagement rather than on a fixed price basis, Stellium will propose a weekly and monthly staffing plan detailing the assignment and minimum attendance rate of consultants. The Client agrees to pay for the Services in accordance with this staffing plan and to use the allocated resources accordingly.

The staffing plan can be revised and adapted according to the needs of the mandate and the availability of resources. However, any changes desired by the Client to reduce the assignment of consultants in relation to the agreed staffing plan require one month's notice. This anticipation will ensure an optimal allocation of resources and the continuity of the Services provided to the Client.

This approach aims to ensure flexibility in the management of mandates while ensuring that Stellium's resources are used efficiently.

## 4. Cloud Services

Software that is accessed from a cloud infrastructure hosted by Stellium or a third party and managed by Stellium constitutes a Cloud Service. The Cloud Services are designed to protect content placed by the Customer. This content (not the Software) is the property of Customer and Stellium will limit its right of access and use to those Stellium employees and contractors who need it to provide the Cloud Services. Stellium will not disclose Customer Content and will return or destroy Customer Content upon termination of the Cloud Services, or such earlier date as Customer may request.

The Cloud Services include the security features and features applicable to the Cloud Services. Stellium will notify Customer of any unauthorized third-party access to Customer Content of which Stellium becomes aware and will use due diligence to remediate any identified security vulnerabilities.

Stellium and its third parties reserve the right to modify the computing environment used to provide the Cloud Services, without degrading its functionality or security features. Customer will comply with reasonable instructions from Stellium and its third parties, and is responsible for the use of the Cloud Services by anyone accessing the Cloud Services using Customer's account access rights.

## 5. Software

The Software originates either from Stellium or from a third-party vendor that Stellium procures for acquisition by Customer (however, software used by Services is not Software).

By placing an order, by accepting an Offer for a Software, the Client declares that he accepts the terms and conditions of the publisher of the Software which take precedence over these general terms and conditions.

## 6. Guarantee

Stellium warrants that it will provide the Services in a professional manner, by competent personnel, in accordance with the provisions contained in the applicable Offering. Apart from these warranties, Stellium does not provide any other warranties of any kind for any Service or Software. However, any warranties and indemnities of a third-party publisher on a Software shall be transferred directly to the

Customer, without Stellium being the intermediary and it being understood that under no circumstances shall any of these warranties or indemnities apply to Stellium.

Stellium does not guarantee the uninterrupted and error-free operation of any Service, or the correction of all defects, nor can it prevent interruptions of a Service by third parties or unauthorized access by third parties to a Service. The deadlines or dates mentioned are only estimates. No warranty applies in case of improper use, modification, damage not caused by Stellium, failure to follow the instructions provided by Stellium. These warranties are Stellium's exclusive warranties and supersede all other warranties, including those of the Code of Obligations, of non-infringement and fitness for performance of a particular work.

## 7. Invoicing, Taxes & Payments

The Client undertakes to pay all invoices and amounts provided for in the Contract, the services applicable to any use beyond the authorisations, any customs duties, taxes or contributions imposed under the Contract, as well as in the event of late payment of the reminder fee of CHF 50.- plus a 2% penalty pro-rata from the invoice date until the date of receipt of payment. The Client will also pay for any disbursements reasonably incurred (travel, work or travel time outside normal hours, parking, etc.).

In principle, services are billed monthly on the basis of actual consumption or on the basis of a billing schedule under a flat-rate contract, services can also be prepaid. Prices are quoted in Swiss francs (CHF) or euros (EUR), excluding applicable VAT. Prepaid Services must be used within the applicable period. Stellium will not provide any credit or refund for prepaid services, lump sum services, or other fees already due or paid. Amounts are due upon receipt of the invoice and payable within thirty (30) days of the date of the invoice.

Stellium reserves the right to change its rates periodically for all of its customers. A readjustment will not apply retroactively, but will be applicable in all cases during a renewal period.

Customer shall cooperate in the event that Stellium or its subcontractors' auditors request verification of compliance with the Terms, including licenses and usage measures, and shall promptly order any required rights of use and pay additional fees at the prevailing prices (including uses beyond Customer's authorizations or rights, and associated support or maintenance), and any other obligations determined as a result of such verification.

## 8. Intellectual property

Stellium owns the copyright in the creation of its intellectual property works under the Offering. Ownership of works pre-existing or separately developed in the Offering is not transferred, either to the Customer or to Stellium. Some pre-existing works are subject to a separate license agreement. Software is an example of such a pre-existing work and is subject to the terms and conditions relating to the use of the licensed software. Stellium grants Customer a worldwide, non-exclusive license to use, perform and create derivative works within Stellium (excluding pre-existing works licensed) or created under the Offering. Customer grants Stellium a worldwide, royalty-free, non-exclusive license to use, perform, sublicense, and make derivative works of the pre-existing works during the term of the Agreement.

## 9. Data protection

Stellium's Privacy Policy applies. It is available on Stellium's website [www.stellium.consulting](http://www.stellium.consulting).

## 10. Responsibility

Regardless of the nature, basis, and terms of a claim, Stellium's entire liability for all claims related to the Agreement shall be limited to the amounts paid (in the case of recurring royalties, the equivalent of 6 months' recurring royalties shall apply) for the Software or Service giving rise to the claim. This limit applies collectively to Stellium, its subcontractors and suppliers. Stellium shall not be liable for reputational damage, consequential damages, economic loss and loss of profits, business, value, revenue, goodwill or expected savings.

Stellium is not responsible for infringement claims based on Software, materials not provided by Stellium, or any infringement of applicable law or the rights of third parties, whether or not caused by Customer's content or materials.

## 11. Term and Termination

For recurring Services (such as a Cloud Service), the initial term is mentioned in the Offer. This initial term will be automatically extended, year after year, for a further period of 12 months, unless either party terminates in writing to the other party with 60 days' notice prior to the end of the current term.

Either party may terminate the Agreement without default with 60 days' written notice to the other party. In such case, Stellium will provide the Services and Customer will pay the fees and amounts due up to the effective date of termination. In addition, Customer will discharge its obligations, any residual amount for early termination and costs reasonably incurred to Stellium as a result of such early termination (such as those relating to subcontractors); this provision shall also apply in the event of termination by Stellium for serious breaches. Stellium will take reasonable steps to reduce such costs. An order placed for Software is non-cancellable by the Customer.

Either party may terminate the Agreement for the other party's serious breach of its obligations which it has not remedied within a reasonable time following notice to the defaulting party. Any provision that by its nature survives the termination of the Agreement shall remain in effect until fully executed and shall apply to the assigns and assigns of both parties.

## 12. Governing Law and Jurisdiction

Each party is responsible for complying with laws and regulations applicable to its business, cloud content, imports and exports, economic sanctions, and data transfer restrictions.

Both parties agree to the application of Swiss law to this Agreement, notwithstanding any principles of conflict of laws. The parties agree that the exclusive place of jurisdiction is the canton of Vaud. If any of the clauses of the Agreement are void or unenforceable, the remaining clauses will remain in full force and effect. The United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods is explicitly excluded from the Contract.

## 13. General Provisions

If a confidentiality agreement is previously signed between the parties, it is incorporated into the Agreement and governed by its provisions. Otherwise, the confidentiality agreement applies: each party and its respective subcontractors agree to strictly maintain secrecy on all information that is transmitted by one of the parties to the other in connection with the Confidential Services that the other party transmits to it. However, once information is or becomes publicly available (through no fault of the recipient of the information), it is no longer confidential. This obligation to maintain secrecy continues even at the end of the Contract.

Ordering, registering, using or paying for any Software or Service constitutes acceptance of the applicable Offer.

Unless expressly excluded by the Customer, Stellium is entitled to refer to the Customer's name for marketing purposes.

Customer is responsible for using the Services and Software and obtaining all necessary permissions to use, provide, store, and process content in the Cloud, or other Services, and grants Stellium the same permissions. Stellium does not substitute for the Client in the performance of its regulatory obligations and assumes no responsibility for the Client's operations or activities.

For the duration of the Agreement and for the following 12 months, Customer agrees not to poach or solicit, directly or indirectly, any employee of Stellium. In the event of a breach of this obligation, the Client shall pay the equivalent of 18 months of the gross salary of the employee concerned upon first request.

The parties are independent co-contractors. Each party determines the assignment of its own staff and subcontractors, and remains responsible for their management, control and remuneration. Any hiring of personnel is explicitly excluded.

The Agreement may not be assigned, in whole or in part, without the prior written consent of the other party. However, without the Client's consent, the transfer by Stellium of payment rights or partial or total activity is reserved.

Any notice must be given in writing to the address stated on the Offer, unless a party indicates a different address in writing. The Agreement

supersedes any business transaction or discussion between the parties. In the event of any contradiction, an Offer shall prevail over the provisions of the General Terms and Conditions.

Neither this Agreement nor any transaction referred to in it creates any rights for the benefit of any third party. Neither party shall be liable for the non-performance of its non-monetary obligations in the event of circumstances beyond its control. Before making a claim, each party will give the other a reasonable period of time to fulfill its obligations. Each party agrees not to delay or withhold without lawful cause any acceptance, consent, or similar action that is required of it under the Agreement.

## 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales permettent au Client de commander les services cloud, d'audits, de conseils, de projets, d'implémentation ou de projet management, de maintenances ou autres services (ensemble « Services »), ainsi que des logiciels (« Logiciels ») disponibles auprès de Stellium SA (« Stellium »).

Les détails des Services ou Logiciels figurent dans un contrat, offre, annexe ou commande (« Offre »). Ces conditions générales et l'Offre applicable (ensemble, le « Contrat ») constituent l'intégralité de l'accord entre le Client et Stellium.

## 2. Services

Les Services peuvent être fournis dans les bureaux du Client ou à distance. Le Client fournira au personnel de Stellium un accès à ses sites et ses équipements informatiques pour l'exécution des Services. Il assurera aussi que ses collaborateurs et ses tiers coopèrent avec Stellium, adéquatement et dans les délais. Le Client accepte qu'une coopération inadéquate ou retardée dans ses obligations peut résulter dans un effort additionnel et des frais facturables par Stellium aux taux horaires alors applicables.

## 3. Mise à disposition des ressources

Lorsque le Client commande des services sous forme d'engagement de ressources (time & material) plutôt que sur une base forfaitaire, Stellium proposera dans l'offre un plan de staffing hebdomadaire et mensuel détaillant l'affectation et le taux de présence minimum des consultants. Le Client s'engage à payer pour les Services conformément à ce plan de staffing et à utiliser les ressources allouées en conséquence.

Le plan de staffing peut être révisé et adapté en fonction des besoins du mandat et selon les disponibilités des ressources. Toutefois, toute modification souhaitée par le Client pour diminuer l'affectation des consultants par rapport au plan de staffing convenu nécessite un préavis d'un mois. Cette anticipation permettra d'assurer une allocation optimale des ressources et la continuité des Services fournis au Client.

Cette approche vise à garantir une flexibilité dans la gestion des mandats tout en assurant que les ressources de Stellium sont utilisées de manière efficace.

## 4. Services Cloud

Un Logiciel dont l'accès est fourni depuis une infrastructure Cloud hébergés par Stellium ou tiers et gérés par Stellium constitue un Service Cloud. Les Services Cloud sont conçus pour protéger le contenu placé par le Client. Ce contenu (pas le Logiciel) est propriété du Client et Stellium limitera son droit d'accès et son utilisation aux employés et sous-traitants de Stellium qui en ont besoin pour fournir les Services Cloud. Stellium ne divulguera pas le contenu du Client et retournera ou détruira le contenu du Client à la résiliation des Services Cloud, ou à une date antérieure demandée par le Client.

Les Services Cloud incluent les fonctions et dispositifs de sécurité applicables aux Services Cloud. Stellium notifiera au Client tout accès tiers non autorisé au contenu du Client dont Stellium aurait connaissance et usera de la diligence raisonnable pour remédier aux vulnérabilités de sécurité identifiées.

Stellium et ses tiers se réservent le droit de modifier l'environnement informatique utilisé pour fournir les Services Cloud, sans dégrader en ses fonctionnalités ou dispositifs de sécurité. Le Client se conformera aux instructions raisonnables de Stellium et de ses tiers, et est responsable de l'utilisation des Services Cloud par toute personne accédant aux Services Cloud en utilisant les droits d'accès au compte du Client.

## 5. Logiciels

Les Logiciels proviennent soit de Stellium, soit d'un éditeur tiers que Stellium procure en vue d'une acquisition par le Client (toutefois, les logiciels utilisés par des Services ne sont pas des Logiciels).

En plaçant une commande, en acceptant une Offre pour un Logiciel, le Client déclare les accepter les conditions de l'éditeur des Logiciels qui prévalent sur les présentes conditions générales.

## 6. Garantie

Stellium garantit qu'elle fournit les Services de façon professionnelle, par du personnel compétent, conformément aux dispositions contenues dans l'Offre applicable. Hormis ces dites garanties, Stellium ne fournit aucune autre garantie, de quelque nature que ce soit, pour un Service ou pour un Logiciel. Toutefois, les éventuelles garanties et

indemnités d'un éditeur tiers sur un Logiciel sont transférées directement au Client, sans que Stellium en soit l'intermédiaire et étant entendu qu'en aucune circonstance une quelconque de ces garanties ou indemnités ne sauraient s'appliquer à Stellium.

Stellium ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur d'un Service, ni la correction de tous les défauts, ni ne saurait prévenir des interruptions d'un Service par des tiers ou l'accès non autorisé par des tiers à un Service. Les délais ou dates mentionnés ne sont que des estimations. Aucune garantie ne s'applique en cas d'utilisation incorrecte, de modification, de dommage non causé par Stellium, de non-respect des instructions fournies par Stellium. Ces garanties sont les garanties exclusives de Stellium et remplacent toutes les autres garanties, y compris celles du Code des Obligations, de non-contrefaçon et d'aptitude à l'exécution d'un travail donné.

## 7. Facturation, taxes et paiements

Le Client s'engage à payer toutes les factures et montants prévues dans le Contrat, les services applicables à toute utilisation au-delà des autorisations, tous droits de douane, taxes ou contributions imposés au titre du Contrat, ainsi que en cas de retard de paiement des frais de rappel de CHF 50.- ajouté d'une pénalité 2% au prorata de la date de facture jusqu'à la date de réception du paiement. Le Client payera aussi pour les frais de débours raisonnablement encourus (trajet, travail ou temps de trajet en dehors des horaires normaux, parking, etc.).

En principe, les services sont facturés mensuellement sur la base de la consommation effective ou sur la base d'un calendrier de facturation dans le cadre d'un contrat forfaitaire, les services peuvent être également prépayés. Les prix sont mentionnés en francs suisses (CHF) ou euros (EUR), hors TVA applicable. Les Services prépayés doivent être utilisés dans la période applicable. Stellium n'accordera aucun crédit ou remboursement concernant les services prépayés, les services forfaitaire ou autres redevances déjà exigibles ou payées. Les montants sont exigibles à réception de la facture et payables dans les trente (30) jours de la date de la facture.

Stellium se réserve le droit de modifier ses tarifs d'une manière périodiques pour l'ensemble de ses clients. Un réajustement ne s'appliquera pas rétroactivement, mais sera applicable dans tous les cas lors d'une période de renouvellement.

Le Client coopérera dans le cas où Stellium ou les auditeurs de ses sous-traitants demandent à vérifier le respect des conditions, notamment des licences et mesures d'utilisation, et commandera dans les meilleurs délais tout droit d'utilisation requis et paiera les redevances supplémentaires aux prix en vigueur (y compris les utilisations au-delà des autorisations ou droits du Client, ainsi que le support ou la maintenance associés), et toutes autres obligations déterminées par suite de ladite vérification.

## 8. Propriété intellectuelle

Stellium est titulaire des droits d'auteur sur la création de ses œuvres protégées par le droit de la propriété intellectuelle au titre de l'Offre. La propriété des œuvres préexistantes ou développées séparément à l'Offre n'est pas transférée, tant celles du Client que celles de Stellium. Certaines œuvres préexistantes sont soumises à un contrat de licence distinct. Un Logiciel est un exemple d'une telle œuvre préexistante, il est soumis aux dispositions relatives à une utilisation du logiciel sous licence. Stellium concède au Client une licence d'utilisation (sous réserve du respect par le Client de son obligation de paiement), mondiale et non exclusive pour utiliser, exécuter, et réaliser des produits dérivés au sein de son entreprise de ses œuvres préexistantes (hors œuvres préexistantes sous licence) ou créées au titre de l'Offre. Le Client concède à Stellium une licence mondiale, gratuite et non exclusive pour utiliser, exécuter, accorder des sous-licences et réaliser des œuvres dérivées des œuvres préexistantes pendant la durée du Contrat.

## 9. Protection des données

La Politique sur les Données Personnelles de Stellium s'applique. Elle est disponible sur le site internet de Stellium [www.stellium.consulting](http://www.stellium.consulting).

## 10. Responsabilité

Quelle que soit la nature, le fondement et les modalités d'une réclamation, l'entière responsabilité de Stellium pour l'ensemble des réclamations liées au Contrat sera limitée aux montants payés (en cas de redevances périodiques, l'équivalent de 6 mois de redevances périodiques s'applique) pour le Logiciel ou Service à l'origine de la réclamation. Cette limite s'applique collectivement à Stellium, ses sous-

traitants et fournisseurs. La responsabilité de Stellium ne pourra être engagée en cas d'atteinte à la réputation, de dommages indirects, de préjudice économique et de perte de bénéfice, d'activité commerciale, de valeur, de revenu, de clientèle ou d'économie escomptée.

Stellium n'est pas responsable pour les réclamations en contrefaçon fondées sur des Logiciels, des éléments non fournis par Stellium ou toute infraction à la législation en vigueur ou aux droits de tiers, que ces derniers soient occasionnés - ou pas - par le contenu ou les éléments du Client.

## 11. Durée et résiliation

Pour les Services récurrents (comme un Service Cloud), la durée initiale est mentionnée dans l'Offre. Cette durée initiale sera automatiquement prolongée, d'année en année, pour une nouvelle période de 12 mois, à moins qu'une des parties ne résilie par écrit à l'autre partie avec un préavis de 60 jours avant la fin de la durée en cours.

Chacune des parties peut résilier le Contrat sans manquement avec un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. Dans ce cas, Stellium fournira les Services et le Client paiera les redevances et sommes dues jusqu'à la date effective de résiliation. En outre, le Client s'acquittera de ses obligations, d'un montant résiduel éventuel pour la résiliation anticipée et les coûts raisonnablement causés à Stellium suite à cette résiliation anticipée (comme ceux relatifs aux sous-traitants) ; cette disposition s'applique aussi en cas de résiliation par Stellium pour manquement grave. Stellium prendra les mesures raisonnables pour réduire ces dits coûts. Une commande placée pour un Logiciel est non résiliable par le Client.

Chaque partie peut résilier le Contrat pour manquement grave de l'autre partie à ses obligations auxquelles elle n'aurait pas remédié dans un délai raisonnable suivant notification à la partie défaillante. Toute disposition qui, par nature, survit à la résiliation du Contrat reste en vigueur jusqu'à sa complète exécution et s'applique aux ayants droit et cessionnaires des deux parties.

## 12. Lois applicables et compétence territoriale

Chacune des parties est responsable du respect des lois et réglementations applicables à ses activités, son contenu dans le Cloud, aux importations et exportations, aux sanctions économiques, ainsi qu'aux restrictions de transferts de données.

Les deux parties consentent à l'application du droit Suisse au présent Contrat, nonobstant tout principe de conflit de lois. Les parties conviennent que le for juridique exclusif est le canton de Vaud. Si l'une des clauses du Contrat est nulle ou inapplicable, les autres clauses resteront en vigueur et conserveront leur plein effet. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est explicitement exclue du Contrat.

## 13. Dispositions Générales

Si un accord de confidentialité est signé préalablement entre les parties, ce dernier est incorporé dans le Contrat et régi par ses dispositions. Dans le cas contraire, l'accord sur la confidentialité s'applique : chaque partie et ses sous-traitants respectifs s'engage à strictement garder le secret sur toutes les informations qui sont transmises par une des parties à l'autre dans le cadre des Services confidentielles que l'autre partie lui transmet. Toutefois, du moment où une information est ou devient publiquement accessible (sans faute de la part du receveur de l'information), elle n'est plus confidentielle. Cette obligation à garder le secret perdure même à la fin du Contrat.

La commande, l'enregistrement, l'utilisation ou le paiement d'un Logiciel ou d'un Service vaut acceptation de l'Offre applicable.

A moins que le Client ne l'ait expressément exclu, Stellium est en droit de faire référence au nom du Client pour des raisons de marketing.

Le Client est responsable de l'utilisation des Services et des Logiciels et de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires pour utiliser, fournir, stocker et traiter du contenu dans le Cloud, ou d'autres Services et concède à Stellium les mêmes autorisations. Stellium ne se substitue pas au Client dans l'exécution de ses obligations réglementaires et n'assume aucune responsabilité pour les opérations ou activités du Client.

Pendant toute la durée du Contrat et pour les 12 mois qui suivent, le Client accepte de ne pas débaucher, ni solliciter, directement ou indirectement un employé de Stellium. Dans le cas d'un manquement à

cette obligation, le Client paiera à la première demande l'équivalent de 18 mois du salaire brut de l'employé concerné.

Les parties sont des co-contractants indépendants. Chaque partie détermine l'affectation de son propre personnel et de ses sous-traitants, il reste responsable de leur direction, contrôle et rémunération. Toute location de personnel est explicitement exclue.

Le Contrat ne peut être cédé, en totalité ou en partie, sans l'accord préalable écrit de l'autre partie. Sont toutefois réservée, sans l'accord du Client, la cession par Stellium des droits à paiement ou d'activité partielle ou totale.

Toute notification doit être adressée par écrit à l'adresse mentionnée sur l'Offre, sauf si une partie indique par écrit une adresse différente. Le Contrat remplace toute transaction commerciale ou discussion entre les parties. En cas de contradiction, une Offre prévaut sur les dispositions des conditions générales.

Ni ce Contrat ni aucune transaction qui s'y réfèrent ne créent de droit au profit de tiers. Aucune des parties ne sera tenue responsable de l'inexécution de ses obligations non monétaires en cas de circonstances indépendantes de sa volonté. Avant de formuler une réclamation, chacune des parties accordera à l'autre un délai raisonnable pour remplir ses obligations. Chacune des parties convient de ne pas retarder ou retenir sans motif légitime une acceptation, un consentement ou une action similaire qui est requis de sa part au titre du Contrat.